



LA FONDATION  
de LILLE



Reconnue d'Utilité Publique



**FESTIVAL**  
**DES**  
**SOLIDARITÉS**  
**INTERNATIONALES**

**APPEL À PROJETS 2024**  
LE 12 MAI 2024 (MINUIT)

## PRÉSENTATION

La Fondation de Lille, organisme privé reconnu d'utilité publique et fondation abritante, lance un appel à projets dans le cadre de l'édition 2024 du Festival des Solidarités Internationales, coorganisé et cofinancé par la Ville de Lille.

## OBJECTIFS

Le Festival des Solidarités Internationales, initiative nationale, est coordonné au niveau local par la Ville de Lille depuis 20 ans. La Fondation de Lille en est le porteur financier depuis 2005. Le réseau régional multi-acteurs Lianes Coopération est partenaire. Cette démarche de co-construction entre la Fondation de Lille, la Ville de Lille et l'association Lianes Coopération permet de mobiliser et d'animer un collectif d'associations et structures culturelles de manière dynamique sur l'engagement citoyen.

Reposant sur la [Charte du Festival des Solidarités](#), cet événement a pour objectifs de :

- Présenter aux citoyens les enjeux, engagements et initiatives possibles dans le domaine de la solidarité internationale ;
- Susciter l'envie de s'engager et d'agir pour le développement durable et contre le dérèglement climatique ;
- Mettre en lumière les conséquences directes des actions menées dans les pays du Nord, au sein des pays du Sud ;
- Donner des outils pour agir.

L'événement vise à mettre en lumière les objectifs de développement durable (ODD), établis par les Etats membres de l'ONU. Ces derniers constituent pour la Ville de Lille et la Fondation de Lille une feuille de route permettant de répondre aux défis contemporains. Le Festival des Solidarités Internationales est aussi l'occasion de valoriser et rendre visible les projets de coopération menés avec les Villes partenaires de la Ville de Lille<sup>1</sup>.

Le but du présent appel à projets est de favoriser l'émergence de projets collectifs et innovants, qui constitueront le socle des animations proposées à l'occasion de l'édition 2024 du Festival des Solidarités Internationales qui aura lieu du **20 au 24 novembre 2024**.

---

<sup>1</sup> Cologne (Allemagne), Daegu (Corée du Sud), Erfurt (Allemagne), Esch-sur-Alzette (Luxembourg), Kharkiv (Ukraine), Leeds (Angleterre), Liège (Belgique), Naplouse (Palestine), Oujda (Maroc), Rotterdam (Pays-Bas), Saint-Louis (Sénégal), Tlemcen (Algérie), Turin (Italie), Valladolid (Espagne), Wroclaw (Pologne).

## THÈME 2024

Le thème retenu pour l'édition 2024 est « **Cultures et Solidarité Internationale** ».

20 ans après « Lille 2004, capitale européenne de la culture », le Festival des Solidarités Internationales met à l'honneur **la culture comme levier d'action pour promouvoir la solidarité internationale, le développement durable, la lutte contre les discriminations ou encore l'interculturalité.**

L'événement s'inscrit également dans la démarche de **culture durable partagée** de la Ville de Lille, qui vise à promouvoir des pratiques artistiques et culturelles **respectueuses de l'environnement**, tout en favorisant **l'inclusion**, la **diversité** et **l'accessibilité** de la culture à tous et à toutes.

Faisant de cette approche l'une de ses priorités, la Ville de Lille, conjointement avec ses villes jumelles européennes, a lancé en septembre 2022 un appel européen, pour engager les grandes villes d'Europe dans la transition écologique des secteurs culturels et artistiques. Cet [appel de Lille pour une culture moins carbonée et plus inclusive](#) repose sur plusieurs priorités réparties en deux piliers, **la transition écologique et l'inclusion**, pour s'adapter aux crises environnementales et sociales à venir.

**Dans cette logique, pour cette édition du Festival des Solidarités Internationales, les projets retenus devront permettre de montrer que :**

- La solidarité internationale peut être promue et renforcée à travers la culture et ses divers aspects ;
- L'interculturalité et la meilleure connaissance des cultures des différents pays sont une force de la solidarité internationale ;
- La culture constitue un véritable outil de transformation sociale et de développement durable. Elle favorise le dialogue interculturel, l'inclusion ; elle peut être utilisée pour sensibiliser aux enjeux contemporains, promouvoir la diversité et l'égalité, lutter contre les discriminations et renforcer le lien social.

**Les projets devront par exemple être en rapport avec les thématiques suivantes:**

- Culture et transition écologique ;
- Culture inclusive et accessible ;
- La culture comme outil de sensibilisation ;
- La culture comme moyen d'échanges et de communication entre les peuples ;
- Impact sociopolitique de la culture ;
- Interculturalité et ouverture sur le monde.

**En annexe, vous trouverez une proposition de déclinaison du thème.**

## ACTEURS ET PUBLIC CONCERNÉS

### *Qui peut répondre à l'appel à projets ?*

L'appel à projets s'adresse aux organismes d'intérêt général à but non lucratif (association, établissement scolaire, université, centre social, acteur culturel...) dont le siège est basé à Lille, Lomme ou Hellemmes et ayant pour objectif de réaliser un projet de sensibilisation du public à la solidarité internationale lors de l'édition 2024 du Festival des Solidarités Internationales qui se déroulera du **20 au 24 novembre 2024**.

### *Types d'actions éligibles*

Les actions menées devront avoir un lien évident avec **la solidarité internationale et le thème de l'année. Il peut s'agir :**

➤ **d'actions d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI) pour un public ciblé<sup>2</sup>**

L'ECSI vise à faire comprendre les interdépendances internationales dans le processus de mondialisation, la complexité des mécanismes qui sont sources d'inégalités sociales, économiques et culturelles, et à réfléchir à des solutions efficaces pour construire un monde solidaire.

C'est une éducation dynamique, ouverte à la participation active et créative, orientée vers le changement et l'action. Sa démarche pédagogique se résume par : **s'informer - comprendre - agir**, éléments constitutifs de l'apprentissage de la citoyenneté.

Les projets cofinancés seront des activités d'ECSI à destination d'un public ciblé (scolaire, enfants, groupe de jeunes ou d'adultes ciblés, ...). Ces projets prendront la forme d'ateliers participatifs, de formations, d'animations dans des écoles, centres sociaux ou de loisirs, structures éducatives, etc.

➤ **d'actions « tout public »**

Ces actions sont à destination de tous les publics ; elles doivent **rassembler un large éventail de personnes** et être **organisées de manière collective pour éviter** la multiplication des projets se déroulant simultanément pendant le festival.

Les actions/événements devront adopter différents formats, l'idée étant d'offrir au public une diversité de propositions (expositions, spectacles, concerts, projections, conférences, ateliers etc).

**La programmation se fera de manière collégiale dans le cadre des travaux du comité de pilotage et des comités techniques du FSI, auxquels les porteurs de projets s'engagent à participer**

---

<sup>2</sup> Les actions d'ECSI peuvent être cofinancées par différents dispositifs, comme le dispositif « Initiative pour la Solidarité Internationale » (dépôt du dossier avant le **13 mai 2024**).

## À NOTER

Les dates de l'édition 2024 du Festival des Solidarités Internationales : **du mercredi 20 novembre au dimanche 24 novembre 2024.**

Dans la programmation, le mercredi 20 novembre sera réservé en priorité aux activités familiales, à destination notamment des plus jeunes et des familles.

Les animations d'ECSI à destination d'un public cible (écoles, centres sociaux, étudiants, EHPAD...) peuvent, quant à elles, être programmées tout au long de la semaine du 18 au 24 novembre 2024.

## CRITÈRES DE SÉLECTION

- › Les projets présentés devront **respecter le thème de l'édition 2024 du festival**, en intégrant bien la **dimension solidarité internationale**.
- › Les projets présentés, à destination du tout public, devront être portés par **plusieurs structures en partenariat**. Une structure seule ne pourra présenter un projet.
- › Les projets devront intégrer une **démarche avérée de culture durable partagée** en incluant autant que possible les deux piliers de la stratégie : transition écologique et inclusion :

### 1. **Pilier transition écologique :**

En cohérence avec les objectifs de la Fondation de Lille dans le cadre de son Fonds Solidarité Climat et de la stratégie municipale en faveur de la lutte contre le changement climatique, le Festival des Solidarités Internationales doit respecter les critères et les modalités d'organisation d'un éco-événement : éco-conception, prestataires locaux, matériaux durables, réduction des déchets et de la consommation d'énergie, vaisselle réutilisable, tri des déchets, encourager le public à la mobilité douce etc.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter la charte des éco-événements de la Ville de Lille : [Événements éco-responsables / Lille Durable / Vivre à Lille - Ville de Lille : adresses, horaires, calendriers et histoire](#)

Les projets proposés dans le cadre du festival devront intégrer la mise en œuvre de mesures visant une réduction de leur impact environnemental, comme par exemples : la mutualisation des déplacements, l'encouragement des mobilités douces, le recours à des circuits courts et locaux d'alimentation, les choix de solutions techniques moins carbonées, une attention portée au cycle de vie des matériaux (acquisition de matériel et de fournitures durables, réutilisables ou recyclés) et aux déplacements des artistes/intervenants...

Par souci de cohérence avec les valeurs de l'événement et afin de limiter l'empreinte carbone du festival, nous accordons une importance particulière aux déplacements, notamment aériens, des artistes/intervenants étrangers inclus dans vos projets. En cas de déplacements aériens, vous êtes invités à inclure une contribution au Fonds Solidarité Climat dans votre dossier, pour compenser l'empreinte carbone

de votre action.

Pour plus d'information : <http://www.fondationdelille.org/climat/cest-a-vous/calcul-empreinte-carbone/>.

**Un bilan carbone du Festival des Solidarités Internationales sera réalisé, sur la base des éléments que les porteurs des projets retenus auront transmis dans le cadre de l'évaluation de l'action.**

## 2. Pilier inclusion :

Il s'agit de proposer un festival inclusif, permettant au plus grand nombre d'y contribuer et d'y participer, avec par exemples :

- ▶ Intégration des publics vulnérables et/ou éloignés de la culture dans la construction du projet ;
  - ▶ Sensibilisation des publics sur les différents types de vulnérabilité, dont les différents types de handicap ;
  - ▶ Egalité femme/homme (choix des artistes / intervenants, politique envers les prestataires...) ;
  - ▶ Une gratuité des actions, ou une tarification modérée ;
  - ▶ Etc.
- 
- ▶ Les projets présentés devront être **réalisables**. Les structures devront présenter les moyens humains, techniques et financiers mobilisés pour atteindre l'objectif visé ;
  - ▶ Pour assurer la bonne tenue de votre événement, nous serons également attentifs à la **bonne prise en compte de tous les frais logistiques** entraînés par votre projet (location de salle, sécurité, nettoyage, régie...) ;
  - ▶ Une **stratégie de mobilisation du public** devra être proposée (partenariats, groupes cibles définis, médiation en amont de la tenue de l'événement...) ;
  - ▶ Les projets proposés devront intégrer des **outils et moyens d'évaluation du public et de l'action** (impact sur le public et le territoire, observation des effets, auto-évaluation) ;
  - ▶ Les projets présentés devront proposer des **idées concrètes d'engagement au public à travers des animations concrètes** afin de l'outiller et le pousser à passer à l'action et à s'engager sur des actions de solidarité internationale.

## CADRE FINANCIER

**Cet appel à projets vise à financer l'organisation d'animations pendant le Festival des Solidarités Internationales.  
Seules les dépenses liées à l'action pourront faire l'objet du versement d'une aide financière.**

### Co-financement :

- La Fondation de Lille ne pourra prendre en charge l'intégralité du budget de l'action.
- Les projets présentés devront faire l'objet de cofinancements (fonds propres, cofinancements publics ou privés).

### Types de dépenses non prises en charge :

- Les dépenses d'investissement : achat de matériel durable et réutilisable pour d'autres actions (exemple : matériel informatique, instruments de musique, mobilier...).
- Les dépenses de communication : création de visuel spécifique pour le projet, impressions de support de communication pour le projet.

### **A noter :**

Une communication globale sur le Festival est prévue et assurée par la Ville de Lille (*communication sur la page Facebook du Festival, création d'un programme complet en version papier comme numérique, création d'un visuel pour l'édition et d'une déclinaison réseaux sociaux, création et impression d'affiches*).

En cohérence avec les valeurs éco-responsables et solidaires de l'événement, nous privilégions une gestion raisonnée du nombre d'impressions des documents.

### Dépenses prises en charges sous conditions :

- Les dépenses salariales pourront être prises en charge dans la mesure où elles n'excèdent pas 60 % du montant total de la dotation financière attribuée par la Fondation de Lille sur présentation de justificatifs.

### Versement de la subvention :

- La dotation financière sera versée en deux fois :  
50% lors de la réponse positive à l'appel à projets ;  
50% à la restitution du bilan d'activité et du bilan financier du projet qui est renvoyé **impérativement à la Fondation de Lille au plus tard le 15 décembre 2024.**

## ENGAGEMENT DES PORTEURS DE PROJETS

Les structures répondant à cet appel à projets s'engagent à compléter le dossier de candidature dans son intégralité et à fournir un budget prévisionnel pour l'action envisagée.

Si l'action proposée est retenue et cofinancée dans le cadre du Festival des Solidarités Internationales, le porteur de projets s'engage :

- à prendre connaissance et à signer la **charte du Festival des Solidarités** ;
- à participer aux **comités de pilotage et aux comités techniques** qui seront organisés pour préparer l'édition du Festival des solidarités Internationales et en faire le bilan ;
- à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour **évaluer l'action cofinancée** et recueillir les retours du public ;
- à fournir les **éléments nécessaires au bon déroulé du Festival dans les délais formulés par la Fondation de Lille et la Ville de Lille, coorganisateur du festival** : fiche communication, évaluation du public participant à l'action financée, évaluation de l'action et du festival par le porteur de projets, rapport d'activités et bilan financier, données permettant de réaliser le bilan carbone du festival etc.

Le bilan d'activité et le bilan financier du projet est à renvoyer impérativement à la Fondation de Lille au plus tard le 15 décembre 2024 ;

- à **diffuser et relayer les supports de communication sur le festival** réalisés par la Ville de Lille pour le compte du collectif lillois du Festival des Solidarités Internationales;
- à **faire figurer les logos de la Fondation de Lille, de la Ville de Lille et du Festival des Solidarités Internationales de Lille** sur l'ensemble des supports de communication relayant leurs actions organisées dans le cadre du festival, y compris lorsqu'il s'agit des propres supports de communication de l'association.

Enfin, les porteurs de projets s'engagent à **participer aux temps forts de lancement du Festival**, qui sera décidé par le Collectif en fonction des propositions retenues.

## CALENDRIER DE L'APPEL À PROJETS

L'appel à projets est ouvert **jusqu'au 12 mai 2024 à minuit**.

Pour y répondre, il vous suffit de remplir le dossier de candidature joint et de l'adresser de façon dématérialisée, par courriel à [mverro@fondationdelille.org](mailto:mverro@fondationdelille.org) **avant le 12 mai 2024 à minuit**.

Les projets déposés seront ensuite présentés à un comité de sélection, composé de représentants de la Fondation de Lille, de la Ville de Lille et de Lianes Coopération.

Ce comité de sélection déterminera si votre projet peut bénéficier d'une subvention et/ou intégrer la programmation du Festival des Solidarités Internationales 2024.

Le formulaire est également disponible sur le site Internet :

- de la Fondation de Lille : [www.fondationdelille.org](http://www.fondationdelille.org)
- de la Ville de Lille : <https://www.lille.fr/Votre-Mairie/Les-relations-internationales/Presentation-du-Festival-des-Solidarites-Internationales>.



Le Comité de sélection se réserve le droit de refuser des projets qui ne respecteraient pas les critères de sélection et/ou le délai imparti de remise des dossiers fixé au 12 mai à minuit.

# FORMULAIRE DE REPONSE A L'APPEL À PROJETS

## Partie réservée à la Fondation de Lille

Dossier reçu le :

N° d'enregistrement :

Décision du Comité technique :

### VOTRE ORGANISME

Nom : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : .....

Ville : .....

Date de création : .....

Statut juridique : .....

N° SIRET : .....

#### Responsable légal :

Nom & Prénom : .....

Fonction : .....

Courriel : .....

#### Responsable du projet :

Nom & Prénom : .....

Fonction : .....

Téléphone (fixe et/ou mobile) : .....

Courriel : .....

LES STRUCTURES PARTENAIRES

Noms des structures et Noms & Prénoms des responsables de projets :

- .....  
.....
- .....  
.....
- .....  
.....
- .....  
.....
- .....  
.....

NOM DU PROJET : .....

Quel(s) thème(s) seront abordés au sein de votre projet et quel lien pouvez-vous faire avec le thème retenu en 2024 « Cultures et Solidarité Internationale » ?

.....  
.....  
.....  
.....

Description du projet (*la plus exhaustive possible*) :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Quel public est concerné par votre projet (*tranche d'âge et spécificité*) ?

.....  
.....  
.....

S'agit-il ?

- D'une action tout public
- D'une action d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI)

Combien de personnes souhaitez-vous toucher pour cette animation ? Comment comptez-vous mobiliser le public en amont et vous assurer de leur présence le jour J (médiation en amont de l'action et pendant l'action) ?

.....  
.....  
.....

En quoi votre projet permet-il d'agir pour la solidarité internationale ? Quels outils concrets allez-vous transmettre au public ? Quels sont les objectifs qualitatifs de l'action ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

En quoi votre projet pourrait-il être considéré comme innovant et mobilisateur ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Votre projet inclut-il une démarche participative ou ludique ? Si oui, laquelle ? Comment comptez-vous la mettre en place ?

.....  
.....  
.....  
.....

Pendant le festival, à quelle date, souhaiteriez-vous mettre en place votre action ?

.....  
.....

Quel horaire vous semblerait être le plus adapté ?

.....  
.....

Quel(s) lieu(x) envisagez-vous pour la réalisation de votre manifestation ?

.....  
.....

Vous êtes-vous déjà renseigné sur la disponibilité du/des lieux souhaités durant la semaine du 20 au 24 novembre 2024 (ou du 18 au 24 novembre s'il s'agit d'une action d'ECSI) ? Si non, Pourquoi ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Comment votre projet prend-il en considération une dimension durable et responsable, et s'inscrit-il dans le cadre d'un éco-événement ? (ex : réemploi du matériel, produits locaux et de saison, travail avec un public ayant le moins d'opportunité etc.)

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Quelles sont les structures impliquées sur cette action ? Quel est le rôle et l'apport de chacune pour cette action ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Aurez-vous une communication spécifique sur l'événement en plus des outils de

communication développés par la Ville de Lille ? Si oui, comment mettrez-vous les différents supports en cohérence ?

.....  
.....  
.....

Quels sont les moyens que votre association met à disposition pour la réalisation de l'action (ressources humaines, moyens matériels et techniques) ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

L'entrée à l'animation/manifestation sera-t-elle payante ?

- non
- oui

Si oui, les recettes serviront-elles bien au financement de l'animation et non à la collecte de fonds (*conformément à la Charte du Festival des Solidarités*) ?

.....  
.....  
.....

Vous engagez-vous (*ou d'autres représentants de votre association*) à être actif au sein du collectif lillois de coordination ? Et comment décririez-vous cet engagement ?

.....  
.....  
.....  
.....

Avez-vous pris en compte l'empreinte carbone de votre projet ?

- Oui
- Non

Comment prévoyez-vous de la réduire ?

.....

.....

.....

Si votre projet inclut des déplacements aériens, avez-vous prévu une contribution au [Fonds de Solidarité Climat](#) afin de compenser vos émissions ?

- oui
- non

Comment envisagez-vous d'évaluer votre action auprès du public (*indicateurs quantitatifs et qualitatifs*) ? Quels moyens seront dédiés à la mesure d'impact ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

# BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION

Conformément au Plan Comptable Associations  
(ANC n°2018-06 du 05 décembre 2018)

Budget global :   
(hors valorisations)

Aide financière sollicitée :

## DOCUMENTS À JOINDRE À L'APPEL À PROJETS

	Budget prévisionnel de l'action (voir tableau Excel)
	Statuts de la structure
	Copie du récépissé de déclaration en préfecture
	Copie de la publication au Journal Officiel
	Liste des membres du Conseil d'administration
	Rapport d'activités 2023
	Comptes financiers 2023
	Budget prévisionnel 2024 de la structure
	Compte-rendu de la dernière AG et CA

### Fondation de Lille

Reconnue d'utilité publique, abritante et territoriale

Tél : 03 20 53 18 20

Courriel : [contact@fondationdelille.org](mailto:contact@fondationdelille.org)

Site internet : [www.fondationdelille.org](http://www.fondationdelille.org)

99, rue Saint-Sauveur B.P 667 59033 Lille Cedex

# FSI 2024

